

SALAIRES

Adaptation à la désinflation

Depuis le pic de 2,4 % observé en novembre-décembre 2011, le glissement annuel des prix à la consommation hors tabac a sensiblement diminué, dans une proportion bien supérieure aux anticipations. Depuis près d'un an, elle est stabilisée tout juste au-dessus de 0,5 %.

Certes, en 2009, l'inflation était tombée en territoire négatif, suite à la chute des cours du pétrole au plus fort de la crise. Mais cette parenthèse avait été fugitive, effacée dès la remontée des cours des matières premières. Cette fois, la désinflation est plus profonde, liée au marasme prolongé de l'activité. En témoigne le passage durable de l'inflation sous-jacente sous la barre des 0,5 %.

La progression nominale des rémunérations s'est adaptée avec retard à cette nouvelle donne, l'avance du salaire mensuel de base (SMB) des salariés du secteur marchand revenant à 1,5 %. L'écart avec l'inflation ressort donc à 1 point. La hausse du salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur marchand, qui oscillait autour de 1,5 % depuis la fin 2012, s'est accentuée début 2014 en raison du relèvement du Smic.

L'adaptation de la progression des salaires nominaux à celle des prix est nécessaire à la restauration des marges des entreprises, préalable à un redressement durable de l'investissement. Seuls en effet les gains de productivité que cette inflexion engendrera peuvent être la source d'une augmentation non artificielle du pouvoir d'achat.